

REPUBLIQUE DU TCHAD  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRIMATURE

UNITE – TRAVAIL - PROGRES

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
SECRETARIAT D'ETAT  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES ACTIVITES SANITAIRES  
DIRECTION DE LA SANTE PREVENTIVE, ENVIRONNEMENTALE  
ET DE LA LUTTE CONTRE LA MALADIE  
DIVISION DES MALADIES TRANSMISSIBLES ET NON TRANSMISSIBLES  
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

N° 1409/PR/PM/MSP/SE/SG /DGAS/DPELM/DMTNT/PNLP/13

Ndjamena, le 17 OCT 2013

A

Monsieur le Directeur-Pays du PNUD  
NDjaména

**Objet** : Audit complémentaire des pièces comptables  
de la subvention TCD- M-UNDP (DGASR, PNLP, CPA, PRA)

Faisant référence au dossier cité en objet et conformément à nos échanges sur la question, j'ai l'honneur de demander qu'un audit complémentaire des pièces comptables qui n'étaient pas disponibles au moment de l'audit de la subvention TCD- M-UNDP soit commis. En effet, tenant compte du fait qu'un certain nombre d'activités n'avaient pas été dûment justifiées, une commission Ad hoc avait été chargée par notre ministère de la collecte de ces informations.

Ses conclusions ont déjà été rendues et un important lot de documents complémentaires est maintenant disponible. Aussi, je vous saurai gré de bien vouloir instruire vos services pour mobiliser le cabinet d'audit pour l'organisation pratique d'un nouvel exercice dont les conclusions s'imposeront à toutes les parties conformément à notre volonté de voir les ressources de la subvention gérées avec la plus grande efficacité et dans la plus grande transparence.

Sans préjugé du résultat de cet audit, nous pouvons vous assurer que les montants considérés comme inéligibles seront remboursés au compte du projet pour la poursuite harmonieuse de notre partenariat.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur-Pays du PNUD, l'assurance de ma très haute considération.

Le Ministre de la Santé Publique

AHMED DJIDDA MAHAMAT

